|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | MOVE – C – C.1 |
| Numéro de poste Sysper: | 11804 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Jean-Louis COLSON  2… trimestre 2025  2… années (avec extension possible jusqu’à 4 ans)  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-09-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L'unité Transport routier de la DG Mobilité et Transports (MOVE) est responsable de la politique européenne en matière de transport routier au sein de la direction "Terre" de la DG MOVE. Nous développons la législation régissant le secteur du transport routier, en particulier l'accès à la profession de transporteur routier, l'accès au marché de l'UE pour le transport de marchandises et de passagers, les règles sociales et la tarification des infrastructures routières, ainsi que les mécanismes d'application pour vérifier le respect de ces règles. Nous sommes régulièrement engagés dans les processus législatifs avec le Conseil et le Parlement et organisons régulièrement des réunions de Comités et de groupes d'experts avec les représentants des États membres et les parties prenantes du secteur. Nous menons des consultations publiques sur les questions de transport routier, contrôlons la mise en œuvre de l'acquis en matière de transport routier dans l'ensemble de l'UE et représentons l'UE dans ses relations avec les pays tiers dans le domaine du transport routier.

Pour plus d'informations sur nos principales activités et nos objectifs, veuillez consulter notre site web:

[Road (europa.eu)](https://transport.ec.europa.eu/transport-modes/road_en)

**Présentation du poste (nous proposons)**

L'END participera activement aux tâches de l'unité qui consistent à concevoir, développer, mettre en œuvre et suivre les politiques européennes et les activités connexes dans le domaine du transport routier. En particulier, il/elle

- Contribue à l'élaboration des politiques de l'UE en accordant une attention particulière aux initiatives législatives, y compris la proposition législative sur les poids et dimensions actuellement en cours de négociation et de nouvelles initiatives possibles sur les locations transfrontalières de voitures ou les services de taxi et de covoiturage. Cela comprend la préparation et le suivi des propositions juridiques tout au long du processus décisionnel interinstitutionnel, y compris l'adoption par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne.

- Contribue à la politique de l'UE dans le domaine de l'automatisation des véhicules lourds, en particulier dans le transport de marchandises (par exemple, les camions autonomes et le platooning des camions). Cela inclut le suivi des développements technologiques et l'analyse des impacts de ces développements sur la législation en matière de transport routier (législation sociale, tarification routière, accès au marché, etc.), ainsi que la préparation du rapport d'évaluation de l'utilisation des systèmes de conduite autonome dans les États membres.

- Soutient l'unité dans le suivi de la mise en œuvre des accords internationaux de transport routier, en particulier l'accord de transport routier entre l'UE et l'Ukraine.

Les tâches de l'END incluent la rédaction de notes politiques et de notes d'information, de documents de référence, la préparation de textes juridiques, les réponses à la correspondance et aux questions parlementaires, les contributions aux consultations interservices, etc.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

La DG MOVE C.1 recherche un expert national détaché (END) dynamique, très motivé et expérimenté.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)